

# CONDITIONS GENERALES SEJOURS EN PENSION ET GITES

## ADHESION

Pour séjourner dans notre village de vacances, il faut être ou devenir adhérent de l'A.P.V.F. (Association loi 1901), et acquitter une cotisation. Celle-ci comprend l'adhésion, les frais de dossier et le catalogue TERNELIA Couple et Famille 21 € - Individuel 10 €. .En aucun cas la cotisation ne peut être remboursée.

## NOS TARIFS.

Ils sont publiés sous réserve d'erreurs d'impression ou d'omission.

Dans le cadre de la politique tarifaire de solidarité favorisée par notre association, les tarifs sont établis suivant la règle du quotient familial.

Ils sont calculés :

- à la personne pour les séjours en pension complète et demi-pension
- au logement pour la location sans restauration (gites)

**Nos tarifs incluent**, quelle que soit votre formule de séjour pour 8 jours/7 nuits ou au prorata pour des durées différentes (tarif forfaitaire appliqué le week end) :

-l'hébergement en chambre double ou familiale(en pension complète et demi –pension), l'appartement équipé(en formule gîte) sanitaires complets par chambre.

-le linge de lit.

-l'animation proposée au programme du village de vacances\*

-les clubs enfants et ados (pendant les vacances scolaires)\* Le goûter pour les enfants inscrits au club.

**\*les animations ne sont garanties qu'à partir d'un certain nombre de vacanciers.**

-l'accès WIFI gratuit.

-l'accès à la piscine chauffée exclusivement en été (non surveillée).

Restauration : vin à discrétion durant les repas

-en pension complète, du dîner du 1er jour au **déjeuner du dernier jour**.

-en demi-pension, 7 déjeuners ou dîners et 7 petits déjeuners.

**Nos tarifs ne comprennent pas** :

-l'adhésion obligatoire à l'A.P.V.F.

-la taxe de séjour pour les adultes et enfants à partir de 13 ans. L'A.P.V.F. ne peut être tenu pour responsable de toute modification portée à sa connaissance après la réservation du séjour.

-le café

-le linge de toilette (en option, location sur place).

-l'assurance annulation/interruption (celle-ci doit être souscrite au moment de votre réservation)

-l'assurance Indemnisation Dommages Corporels et Assistance.

-les animations, les excursions, visites et activités avec supplément.

-les boissons en dehors du menu.

## CONDITIONS D'HEBERGEMENT

En pension complète ou demi-pension, vous serez logés, selon la composition familiale et selon les disponibilités lors du traitement de votre demande (chambres avec sanitaires complets privés).

Les familles bénéficient de chambres parents/enfants séparés à partir de 4 pers. par familles si enfant de +de 3 ans A certaines périodes, possibilité de chambres particulières.

En gîte, vous serez logés dans un appartement comprenant séjour avec kitchenette équipée, sanitaires complets par chambre.

**Arrivées et départs** : en règle générale, les arrivées ont lieu le samedi après-midi, logement disponible à partir de 16h. Le jour du départ le logement doit être libéré en bon état de propreté avant 9h30.

Selon nos disponibilités, nous pouvons aménager vos dates d'arrivées et de départs

Les repas des enfants et des ados seront pris dans leurs salles de restaurant respectives sous la surveillance des animateurs.

La liberté est entière, chacun dispose de son temps comme il le désire, mais le respect de l'autre est une des exigences de la vie en collectivité

## JUSTIFICATIF QUOTIENT FAMILIAL

1. SALARIES : Joindre une photocopie de votre dernier avis d'imposition ou de non imposition. En cas de fraude ou d'omission, le tarif QF3 sera appliqué.

2. NON SALARIES : Professions libérales, commerçants, artisans, agriculteurs, lorsque vous ne pouvez pas justifier de vos revenus, le tarif QF3 sera appliqué.

## LES REDUCTIONS.

Dans le cadre de la politique sociale de notre association, vous pouvez bénéficier de réduction selon votre quotient familial(QF) sur des séjours supérieurs à 2 nuits.

Pour calculer votre QF, prenez le montant indiqué dans la rubrique « revenu imposable » de votre dernier avis d'imposition et divisez celui-ci par le chiffre indiqué dans la case « nombre de part ». Pour les familles recomposées et les couples non mariés, séjournant dans le même logement, il convient d'additionner vos revenus imposables et de les diviser par le nombre total de part. La fiche d'inscription doit être obligatoirement accompagnée de la photocopie de votre dernier avis d'imposition. En l'absence de celui-ci, le tarif QF 3 sera appliqué.

La dégressivité ne s'applique pas au supplément chambre individuelle, ni à aucun autre supplément.

N.B. En location, si 2 familles occupent le même logement, le tarif le plus élevé est appliqué

## **RÉDUCTION ENFANTS**

Le prix de pension des enfants en pension complète ou demi-pension est calculé en fonction de leur âge au premier jour du séjour.

La réduction accordée s'établit par rapport au tarif adulte, comme suit (hors promotions et packs) :

De 12 à 15 ans : - 10% de 6 à 11 ans : - 20% de 3 à 5 ans : - 40%

Gratuit pour les enfants de moins de 3 ans.

N.B. Les petits-enfants venant avec leurs grands-parents auront leurs tarifs calculés d'après l'avis d'imposition de leurs parents.

## **AIDE AUX VACANCES**

Chèque Vacances : l'A.P.V.F. ; est agréée par l'ANCV, les Chèques Vacances sont acceptés pour tout règlement.

ATTENTION : ils doivent être libellés à l'ordre de l'A.P.V.F. (zone nom et adresse du prestataire). Ceux destinés à régler votre séjour doivent nous être adressés en recommandé avant le règlement du solde.

Bons Vacances : délivrés par la Caisse d'Allocations Familiales, au titre des vacances familiales, sont acceptés en paiement des séjours. Les bons originaux doivent nous être envoyés correctement remplis et signés lors du règlement de l'acompte, accompagnés du règlement d'aide qui vous a été fourni avec les Bons.

Aide Comité d'entreprise sont également acceptés pour tout règlement

Aucune aide ne pourra être acceptée après le règlement du solde du séjour.

## **MODALITÉS DE PAIEMENT.**

Un acompte de 250 € est demandé avec votre fiche d'inscription. Le règlement du solde 1 mois avant votre arrivée.

Votre réservation devient effective au moment du versement de l'acompte.

Le paiement peut-être effectué par chèque à l'ordre de l'APVF, par carte bleu ou par paiement en ligne.

## **ASSURANCE /ANNULATION DU SEJOUR (L'EUROPEENNE D'ASSURANCE)**

Une assurance annulation / interruption + Individuel Dommages Corporels vous est proposée . Celle-ci doit être souscrite obligatoirement au moment de votre réservation.

-Formule 1: Annulation-Interruption

-Formule 2: Annulation et Interruption de séjour, Individuel Dommages Corporels, Assistance Rapatriement,

Les conditions générales du contrat sur demande ou sur notre site internet.

## **DESISTEMENT**

En cas d'annulation de votre séjour, celle-ci doit faire l'objet d'un courrier. Le montant des sommes retenues dépendra de la date d'annulation (le cachet de la poste faisant foi). A défaut d'avoir contracté l'assurance annulation interruption proposée, nos conditions d'annulation du séjour quelle qu'en soit la raison, s'appliqueront selon le détail précisé ci-dessous :

Si l'annulation intervient à plus de 45 jours avant le début du séjour, la totalité de l'acompte est conservé.

Si l'annulation intervient entre 45 et 30 jours avant le début du séjour, 50% du montant du séjour est dû

Si l'annulation intervient entre 30 et 7 jours avant le début du séjour, 80% du montant du séjour est dû

Si l'annulation intervient à moins de 7 jours du début du séjour, l'intégralité du montant du séjour est due.

N.B. Aucun remboursement n'est consenti, pour un départ anticipé, une arrivée tardive ou des absences en cours de séjour.

## **CAUTION POUR LES GITES**

Une caution de 150 € vous sera demandée à votre arrivée.

En cas de départ sans état des lieux, la caution vous sera retournée ultérieurement, sous réserve des retenues éventuelles, pour lesquelles, dans ce cas, la décision de l'A.P.V.F. ne peut être contestée.

## **INFORMATIONS**

Les textes et les photographies des documentations éditées n'ont qu'une vocation d'illustration, de promotion et ne sont pas considérées contractuelles.

Nous pourrions vous solliciter vous ou votre famille ou vous-même pour figurer sur une des brochures éditées par l'A.P.V.F., un accord par écrit sera établi.

Les informations qui vous concernent sont destinées exclusivement à l'A.P.V.F. Conformément à la loi "Informatiques et Libertés", vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de ces informations. Pour exercer ce droit, adressez-vous à : A.P.V.F., 23 rue de DIJON, 06000 Nice.

Les conditions générales de vente sont conformes au décret n°94-490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi n° 92-645 du 13juillet1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours et les dispositions des articles 95 à 103 de ce même décret.

## **IMPORTANT**

**Les animaux ne sont pas acceptés ni dans la maison ni dans les gites pour des raisons d'hygiène et de sécurité. (Hormis les chiens accompagnants les malvoyants).**

**En application du décret 2006–1386 du 15 novembre 2006, notre établissement est non-fumeur.**

N.B.L'inscription dans notre village de vacances Ternélia-Le Rabuons, implique l'acceptation complète et sans réserve des présentes conditions générales.